

(Allemagne de l'Ouest) (7); Kubicka (États-Unis) (8); Koppelent (Autriche) (9); Cousins (Grande-Bretagne) (10); Bragaglia (Italie) (11); Mrozek (France) (12).

Danseurs —

Green et Watts (Grande-Bretagne) (1); Soper et Soper (Canada) (2); Moiseeva et Nininkov (URSS) (3); Miller et Miller (États-Unis) (4); Druce et Barker (Grande-Bretagne) (5); Skotnicka et Skotnicki (Tchécoslovaquie) (6); Berezowski et Porter (Canada) (7); Dowding et Dowding (Canada) (8); Rinsant et Beyer (Allemagne de l'Ouest) (9); Couste et Couste (France) (10); Schejbal et Leschetitzky (Autriche) (11).

Nouvelle politique fédérale de l'aménagement de terrains

Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, M. Ron Basford, a annoncé que le Gouvernement fédéral a préparé un programme global d'aménagement de terrains qui produira un effet immédiat sur les prix actuels des terrains. Ce programme visera, en premier lieu, à l'acquisition de terrains qui peuvent être pourvus des services immédiatement, et offerts au grand public en vue de la construction d'habitations.

M. Basford a déclaré: "Ce nouveau programme permettra aux gouvernements agissant conjointement en tant que lotisseurs, d'établir un exemplaire quant au style et à la qualité de l'aménagement. La législation actuelle relative à l'aménagement de terrain sert de base au nouveau programme. Cependant, on a enlevé toutes les difficultés de financement qui ont constitué jusqu'à maintenant un très sérieux obstacle à la participation des municipalités."

En vertu du nouveau programme, tous les profits que les gouvernements participants pourraient tirer d'un nouveau projet, seraient affectés au lotissement même et serviraient à procurer du terrain pour y aménager des espaces libres ou d'autres services communautaires ou encore des écoles, sans aucuns frais pour les municipalités. Tout surplus additionnel pourrait servir à contrebalancer les coûts en immobilisations des édifices de services communautaires.

M. Basford a annoncé les mesures

suivantes pour encourager la mise en oeuvre immédiate de ce programme:

— Les attributions de sommes d'argent par le Gouvernement fédéral seront faites en premier pour du terrain qui peut être rapidement mis en vente.

— A l'intérieur d'un lotissement, une certaine partie du terrain serait rendue disponible sans aucuns frais afin d'y construire une proportion raisonnable de logements à caractère social.

— Les terrains mis en vente ou en location à long terme seraient offerts au prix coûtant ou à peu près, alors que ceux des maisons à coût plus élevé, seraient au prix du marché.

— Il serait permis aux provinces ou aux municipalités de remettre le paiement de l'intérêt sur les prêts fédéraux consentis pour l'aménagement de terrain jusqu'au moment où le terrain est mis en vente.

"La nouvelle politique assurera à la fois une plus grande disponibilité de terrains et une très haute qualité d'aménagement. Cette activité accrue fournira une occasion de créer des collectivités où il fera bon vivre et y déployer une grande diversité d'activités," a dit le ministre.

Subventions aux producteurs de lait

Les producteurs laitiers canadiens, qui ont dû subir une forte hausse des frais de production, verront augmenter les chèques de subvention fédérale. L'augmentation, qui s'élèvera à environ dix millions de dollars vient de deux sources. D'abord, le Gouvernement fédéral a accordé aux producteurs une subvention directe temporaire de 56c les 100 livres de lait à partir du 1er août, laquelle s'applique à tout le lait et la crème de transformation qu'un producteur expédie dans les limites de son contingent de vente.

Deuxièmement, la Commission canadienne du lait a modifié son mode de paiement sur les contingents de façon qu'il reflète mieux les livraisons des producteurs. En conséquence, les producteurs recevront cinq millions de dollars de plus ce mois-ci. Ces versements ont pour but de fournir aux cultivateurs l'argent dont ils ont grand besoin pour se procurer les aliments du bétail nécessaires au maintien de la production pendant l'hiver, et ainsi satisfaire la demande des consommateurs.

Les cultivateurs pourront ainsi recevoir paiement jusqu'à 60% de leur contingent à la fin d'août et jusqu'à 70% à la fin de septembre, puis 5% par mois d'octobre à mars.

Le projet Saskmedia est prêt

Une loi visant la création de la *Saskatchewan Educational Communications Corporation* (appelée Saskmedia) doit être présentée cet automne à l'Assemblée législative de la province.

La création de cette société, qui constitue la principale recommandation d'un rapport présenté récemment par le Dr. R.L. Faris de Regina, permettrait de mettre au point l'utilisation de l'imprimerie et des moyens cinématographiques et électroniques dans le domaine de l'éducation selon des lignes de conduite prescrites par un organisme provincial de régie des communications en éducation.

Le rapport, en plus de recommander la création de ces deux organismes (Saskmedia pour fournir les matériaux et un organisme de régie des communications pour mettre au point une politique et des règlements), comporte également les propositions suivantes:

- Créer un réseau Radio Saskatchewan de 19 stations de radio FM à l'usage des collèges communautaires. Le réseau de postes FM viserait surtout l'éducation des adultes par l'entremise d'émissions "ligne ouverte", de forums radio-phoniques et d'émissions culturelles, historiques et de langues indiennes.

- Élargir les cadres de la bibliothèque provinciale afin qu'elle puisse assurer le service de distribution de Saskmedia.

- Mettre au point, pour toute la province, un système télex afin d'accélérer les services de bibliothèque dans les régions rurales.

- Faire porter l'accent, dans tous les moyens de communication, sur des questions touchant de près à la Saskatchewan et, notamment, en produisant des émissions ethniques, historiques et de langues amérindiennes.

- Utiliser les présentes installations universitaires de production d'émissions pour la télévision.

- Donner de l'importance à l'utilisation des média à des fins éducatives dans le cadre des programmes de radio et de télévision par câble.